





África em debate

Problemáticas do desenvolvimento
em África

Cultures de rente et mutations politiques dans les sociétés toupouri et massa du Nord-Cameroun (1920-2010)

Jean GORMO*

Patrice PAHIMI**

P. 133-145

Introduction

Introduites pour plusieurs raisons, les cultures de rente ont été à l'origine de multiples mutations. Sous ce rapport, l'acceptation du coton, de l'arachide et du riz par les Toupouri et les Massa dans leur cycle cultural n'a pas été un événement innocent. L'imposition de ces cultures de traite a perturbé à tous les niveaux les maillons de ces sociétés.

Les conséquences politiques issues de culture de ces plantes sont nombreuses et diversement appréciées. D'une part, il y a eu effritement du pouvoir des chefs traditionnels, véritables maîtres de la terre et du culte des ancêtres et renforcement d'un pouvoir nouveau issu de la nomination des chefs par l'administration coloniale d'autre part. Cependant, après la décennie de l'indépendance, on assiste à l'émergence d'une nouvelle élite locale née des bénéfices réalisés à travers la vente de ces cultures de rente.

En outre, avec l'introduction de ces plantes nouvelles, on assiste à un transfert de pouvoir en ce qui concerne les pratiques agricoles. Les services d'agriculture, de la SODECOTON et de la SEMRY deviennent ainsi de nouveaux pôles de pouvoir.

Afin de saisir les différentes mutations politiques, il est judicieux de présenter de manière succincte l'organisation politique des sociétés toupouri et massa avant l'arrivée des Européens. Cet aspect permettra de mettre en exergue l'évolution du pouvoir politique dans ces sociétés au XX^e siècle.

1. L'organisation politique des sociétés Toupouri et Massa au XIX^e siècle

S'il est difficile de parler d'une organisation véritable au sein de ces deux sociétés au XIX^e siècle, il serait hasardeux de leur refuser toute forme d'organisation qui régularise la gestion de la communauté.

* Enseignant à l'ENS de l'Université de Maroua-Cameroun – Chercheur au CEAUP

** Enseignant à l'ENS de l'Université de Maroua-Cameroun

a) L'organisation administrative chez les Toupouri

La vie politique des villages Toupouri était animée par les chefs traditionnels appelés Wang siri, choisis parmi les plus vieux de la génération à l'origine de la fondation du village. Cependant, ils étaient tous responsables devant le grand chef spirituel qui résidait à Doré au Tchad dans la région de Fianga. Il portait le titre de Wang koulou (Wang qui signifie chef et koulou qui veut dire grand, suprême). Laurent Feckoua l'appelle le «Pape des Toupouri» (L. Laoukissam, Feckoua, 1977: 43). C'était un personnage mystérieux et craint. Son élection, son intronisation et même sa vie faisaient l'objet d'une attention particulière. Il était choisi dans l'une des trois familles (*Degne, koumaioua, kiriou*) par les «djarmorébé» (les hommes les plus vieux de ces villages du Tchad). Il était le grand chef de tous les Toupouri indépendamment des frontières. Ses fonctions étaient essentiellement religieuses et judiciaires (L. Laoukissam, Feckoua, 1977: 46).

Seul habilité à organiser les grandes manifestations devant se dérouler dans le pays, il déclenche la fête de kaké correspondant à la fin de la récolte du mil hâtif (gara) et marquant le nouvel an Toupouri.

- C'est lui qui ouvrait la saison des cultures, de chasses et de pêche dans son territoire de commandement.
- il prélevait une taxe sur les récoltes et bétail.
- il avait le droit de nomination et d'intentionnels.
- Il était aussi le juge suprême et disposait de tout un appareil de répression lui permettant de rétablir l'ordre et faire règne la paix. Cet appareil de répression était constitué des populations et de son pouvoir sacrés dont il utilisait pour attirer les malédictions sur les coupables qui refusait de payer l'amende réclamée.

Les fonctions du Wang Koulou faisait de lui un personnage respecté et craint de tout le monde. Jean de Dieu Dupeu, chefs de la subdivision de Fianga en 1930, cité par Feckoua constate (L. Laoukissam, Feckoua, 1977: 49):

Le 28 août, seul assis parmi les autres debout à l'écart des autres chefs, Tiyo était là! Prés de lui, sur son bouclier posé à terre, son fidele et inséparable «vicaire» avait de déposé sagaies l'auguste personnage (...) [il] demeurait impénétrable, hautain (...) Parmi les chefs qui l'entouraient, pas un seul n'osait poser Les yeux sur sa personne.

Il ressort de cet extrait d'archives que le *Wang Koulou* était assisté dans ses multiples tâches par un vicaire appelé *Goho* qui lui était totalement dévoué comme bailleurs tout le reste de la population. Le pouvoir du «Pape des Toupouri» ne souffrait donc d'aucune contestation d'autant plus qu'il revêtait un caractère divin. En effet, ses excréments étaient récoltés dans un sac lors de ses déplacements et enterrés obligatoirement à côté de sa maison au pied du mont Doré.

Comme le constate le chef de la subdivision de Fianga, les chefs de village qui l'entouraient lui rendaient tous les honneurs. Ils étaient ses représentants dans leur territoire respectif.

Leurs fonctions de chefs de village étaient aussi d'ordre religieux et judiciaire. Leurs prérogatives étaient dans l'ensemble similaires à celles du *Wang Koulou*. Il était souvent très rare de les voir exercer un pouvoir coercitif.

- Dans la plupart des cas, ils protégeaient le village par leurs prières;
- Ils veillaient sur les cultures par les sacrifices et ordonnaient les semences et les récoltes. C'est bien ce qui ressort des propos de Guillard (J. Guillard, 1965: 123) en parlant des chefs traditionnels:

Ce sont les Ouansiri (chefs de terre) qui sont donc les véritables prêtres du pays toupouri et ce sont eux qui ont la plus grande influence religieuse et la plus grande chance de subsister avec le cortège de valeurs et croyances locales qu'ils représentent (...). Ils effectuent les premiers travaux et ouvrent le bal des récoltes; bien connus et respectés, ils ont une forte créance sur les vieilles classes (...). Même les convertis récents au christianisme obéissent au Ouansiri et le respectent.

b) L'organisation administrative chez les Massa

Dans la société massa quant à elle, il n'y avait pas de chefferie en tant que telle. La société était alors commandée par un chef de guerre appelé *Boum Kawena* qui veut dire littéralement chef avec épée à la main. Il s'agit en fait des chefs de guerre qui s'autoproclamaient chef de village. Pour ce faire, ce chef devait remplir certaines conditions physiques notamment être fort, robuste et bon guerrier.

Le *Boum Kawena* s'attribuait tous les pouvoirs de chef. Cependant, ce poste était essentiellement éjectable car celui-ci était susceptible d'être renversé à tout moment par un autre plus fort que lui. Il s'agissait d'une forme de loi de la jungle où le plus fort soumettait les plus faibles.

A côté de ce poste véritablement temporaire, existait un autre exclusivement héréditaire. C'est celui du chef traditionnel appelé *Samat Chalngada*. Maître incontesté de la terre, il exerce un rôle beaucoup plus religieux. Son domaine de compétence est semblable à celui du chef traditionnel toupouri. Ses prérogatives consistaient:

- A tenir le village par de nombreux sacrifices destinés à chasser les mauvais esprits ;
- A veiller sur les cultures par des sacrifices. C'est lui qui, le premier, semait dès l'arrivée de la saison de pluies et il était également le premier à récolter;
- A organiser les pêches collectives sur ses eaux;
- A distribuer les terres, à rendre la justice.

En retour, il bénéficiait de certains avantages à lui accordés par ses populations. Il s'agit principalement de l'entretien de ses champs, des taxes qui se confondaient souvent en divers dons en nature notamment une calebasse de mil (*Djinanga*) par famille et quel que fois du bétail.

c) Etude comparative des structures administratives chez les Toupouri et les Massa au XIX^e siècle

Au XIX siècle, la société Toupouri présentait une organisation administrative hiérarchisée. Les toupouri indépendamment des divisions claniques reconnaissent l'autorité d'un chef suprême appelé Wang Doré. Son pouvoir dans tout le pays était incontesté. C'est lui qui avait le droit d'investiture de tous les chefs traditionnels de son territoire. Il était de ce fait la marque visible de l'unité et de l'origine commune de ce peuple.

Par ailleurs, l'organisation administrative des Massa ne répondait pas à cette structuration. Dans cette société, existait par contre un chef de guerre qui s'arrogeait l'essentiel des pouvoirs. Ainsi, il avait une main mise sur les populations qui lui devaient obéissance et respect. Cependant, cette fonction était essentiellement éjectable car une autre personne plus forte que lui pouvait à tout moment le renverser et prendre le pouvoir.

Cette absence d'un pouvoir centralisateur chez les Massa à l'échelle de tout le pays nous amène à poser une question essentielle sur l'origine de ce peuple à savoir l'unicité de cette origine. Au regard de l'exemple donné par les Toupouri, on peut dire d'emblée que les Massa ne partagent pas entre eux une origine commune. Cette position est renforcée par les propos de Boulet et Seignobos qui affirment que (J. Boutrais, et al, 1979: 117):

«Les Massa semblent former un groupe d'origine hétérogène, uni par la langue et la culture»

Cependant, loin d'être antimonique, les structures administratives des sociétés Toupouri et Massa se rapprochent au point d'être souvent assimilées. En dépit de la présence du chef de guerre chez les Massa, existait un chef traditionnel dont le rôle était beaucoup plus religieux comme chez les Toupouri. En effet, les chefs traditionnels dans ces deux sociétés exerçaient presque les mêmes rôles. Ils assuraient la continuité des sacrifices offerts aux ancêtres et de fait organisaient la vie rituelle du village.

L'arrivée des Européens en 1902 à Yagoua marque le début des mutations politiques au sein des sociétés Toupouri et Massa elle marque aussi le début de l'imposition des chefs administratifs aux populations (L. Laoukissam, Feckoua, 1977: 268-269). C'est la naissance des chefferies en pays Toupouri et Massa calquées sur le modèle peul.

2. l'évolution des structures administratives au XX^e siècle

La caractéristique principale des Toupouri et Massa au début de la période française est leur indiscipline. Ils ne respectaient pas la notion des frontières entre le Tchad et le Cameroun. Bien plus, l'insécurité était permanente. Les vols de bétails étaient réguliers. Ils razziaient le bétail aux Foulbé. L'administration coloniale avait du mal à placer ces peuples sous l'autorité des Foulbé. Ce qui rendait difficile toute communication avec la base.

Face à cette situation, l'administration coloniale française procède à la création des cantons dans les pays Toupouri et Massa en particulier et chez les peuples animistes du

Nord-Cameroun en général. Dans la subdivision de Yagoua, les villages de Dadjamka et de Zouayé sont érigés en cantons en 1924. Au même moment, dans la subdivision de Kaélé, quatre cantons sont créés: Golonghini, Doubané, Touloum et Dziguilao en 1924. Dans le même sens, Doukoula et Tchatibali sont érigés à leur tour trois ans plus tard en cantons. (G. Kouassi, 1988: 31).

A la tête de ces cantons, l'administration coloniale place des chefs de canton qui jouaient le rôle de courroie de transmission entre la population et l'administration. Ces chefs nommés par l'administration coloniale sont responsables devant elle. Ils n'émanent plus de la volonté du peuple et pouvaient ne pas être de la famille fondatrice du village. De ce fait, ils n'assuraient pas le culte des ancêtres et n'avaient pas la préséance en matière religieuse.

Par ailleurs, il faut relever que la création des cantons est venue se greffer aux chefferies préexistantes. Désormais, on retrouve en pays Toupouri et Massa deux pôles de pouvoir: celui des chefs traditionnels, gardiens de la tradition d'une part et d'autre part celui des parvenus représenté par les chefs de canton ou chefs administratifs.

En effet, ces derniers ne maîtrisant pas le culte des ancêtres avaient pour principale tâche l'administration qui désormais, n'étaient plus de la compétence des chefs traditionnels. On assiste alors à une superposition des structures: l'une politique et l'autre religieuse.

Reconnus par l'administration coloniale, les chefs de canton étaient puissants et contraignaient la population à s'acquitter des tâches et travaux d'intérêt public commandés par l'administration coloniale. Cette situation allait jouer en défaveur du pouvoir des chefs traditionnels.

3. la culture de rente et l'effritement du pouvoir des chefs traditionnels au XX^e siècle.

Le bicéphalisme né à la suite de l'implantation des administrateurs coloniaux français dans la région toupouri et massa est à l'origine de multiples problèmes. En effet, les populations locales, longtemps habituées à ne voir qu'une seule véritable autorité au sein du village, ne savent plus désormais à quel sein se vouer lorsqu'il y'a un problème. Situation à la limite confuse quand on sait que désobéir au chef traditionnel, c'est renier les traditions, aller contre la volonté des ancêtres fondateurs du village et défier le chef administratif, c'est ne pas reconnaître l'autorité de l'administration coloniale. En dépit de cette situation très inconfortable, les populations toupouri et massa ont opéré des choix qui n'ont pas toujours été à la faveur des chefs traditionnels.

Ainsi, dès l'introduction des cultures de rente, la demande en parcelles de terre pour l'exploitation de nouvelles cultures va croissante. Cette situation ne va pas sans conséquences. Elle pose avec acuité le problème foncier. Les chefs traditionnels habitués à résoudre ce genre de conflit voient leur pouvoir judiciaire disparaître en ce qui concerne les litiges entre paysans propriétaires de terrain de cultures d'une part et d'autre part entre agriculteurs et éleveurs. Ceci est d'autant vrai que ces chefs traditionnels n'ont même plus le pouvoir de distribuer les terres aux paysans. Cette tâche

est dorénavant dévolue aux chefs administratifs. La perte de ce pouvoir essentiel entraîne d'autres conséquences parmi lesquelles la cessation du paiement des taxes sur les récoltes. Cet avantage revient désormais de plein droit au chef administratif, nouveau maître des terres.

Avant l'arrivée de l'administration coloniale et son corolaire à savoir: l'imposition des cultures de rente, le calendrier cultural toupouri et massa n'était pas surchargé. Ces peuples trouvaient alors un peu de temps à consacrer au labour des champs du chef traditionnel (souvent occupé par les sacrifices offerts aux ancêtres et la gestion quotidienne du village). Cependant, depuis l'imposition des cultures de rapport, ces populations ne se consacrent plus aux travaux champêtres du chef traditionnel. Cette situation dérive du fait que les cultures de coton, d'arachide et de riz nécessitent beaucoup de temps pour leur entretien. C'est bien ce que note Feckoua en parlant du coton (L. Laoukissam, Feckoua, 1977: 269):

La culture imposée par l'administration vient en tête de l'assolement et ne laisse pas de répit au paysan pour se consacrer à la culture de ce qui assure son alimentation.

Dans la même perspective, pour avoir des meilleurs rendements pour un hectare de coton, les services d'agriculture estiment entre 112 et 185 jours de travail (Ministère de la Coopération et du développement, 1991: 1030). A la fois épuisante et contraignante, la pratique de ces nouvelles cultures amènent les populations toupouri et massa à abandonner l'aide qu'elles apportaient au chef traditionnel pour se consacrer uniquement à leur autosuffisance alimentaire.

Jadis maître incontesté de la terre et des cultures, le chef traditionnel, depuis les années 50 n'a plus aucune emprise sur le lancement des cultures de rente comme il le fait encore pour les autres plantes traditionnelles. Son signal n'est plus attendu pour le début de ces cultures. Il n'a donc plus l'exclusivité de l'ouverture de la saison agricole pour ses nouvelles plantes. Il n'a plus également le droit de clôturer la saison de culture de celles-ci. Il est lui même désormais pris dans l'engrenage de l'organisation culturelle établie par les services techniques de l'agriculture.

Malgré la disparition de certaines de leurs prérogatives, les chefs traditionnels gardent tout de même leur pouvoir sacrificiel et demeurent, en dépit de tout ce qui précède, des personnages mystiques respectés et craints par les populations. C'est bien le constat que dresse Guillard en ces termes (J. Guillard, 1965: 123).

Bien connus et respectés, ils ont une forte créance sur les vieilles classes (...). Même les convertis ressent au christianisme obéissent au Ouansiri et le respectent. Il représente la plus profonde des choses terrestres et supraterrrestres, de la vie de la petite communauté, de ses fondements et de ses coutumes, il est le gardien de la tradition...

Ce trait du respect des populations envers leur chef traditionnel traduit en fait l'attachement des toupouri et des massa à leur tradition. A travers cette manière de faire, la tradition se voit perpétuer de génération en génération. Au regard de ce qui

précède, la société toupouri et massa a également une attitude respectueuse vis-à-vis des chefs administratifs, véritables comparses de l'administration coloniale.

4. Les plantes de rapport dans le renforcement du pouvoir des chefs administratifs

Nés sous l'initiative de l'administration coloniale française, les chefs administratifs dont la mission principale était d'administrer purement et simplement le territoire (levée d'impôt, voirie, justice...) ont vu leur pouvoir s'accroître et se renforcer sur les populations. Cette nouvelle donne est perceptible en pays toupouri et massa depuis l'imposition des cultures de rente.

Au nom du maintien de l'ordre public, du développement économique et social de leur unité de commandement et compte tenu des missions à eux confiées¹ par l'administration coloniale, les chefs administratifs vont s'ériger en véritables seigneurs, maîtres des terres et des hommes.

Après le lancement effectif des cultures de rente (coton et riz) à partir de 1950, l'administration française donne aux chefs de canton le pouvoir de distribuer les terres agricoles. Ainsi, chaque famille se voyait confiée une parcelle bien précise (le plus souvent elle s'étalait sur un hectare) pour l'exploitation des nouvelles cultures.

Face à la résistance des populations à cultiver ces plantes, les colonisateurs français donnent l'ordre aux chefs administratifs de contrôler le déroulement des travaux agricoles. C'est ainsi que ces derniers détachaient les sujets de leur cour surveiller les paysans dans les champs. La présence de l'envoyé du chef est attestée dans le rapport de Yérima Hayam:

Le 23 continuant ma tournée pour les travaux pour les travaux agricoles (...), le soldat considéré comme un policier du parti était menacé par le nommé Goudougou Soumaï Wélé ainsi que du Djaouro du quartier.²

Comme on le voit, ces derniers étaient aidés dans leur tâche par les moniteurs et les soldats. Cette image rend compte du climat de tension qui régnait à cause de l'imposition de la culture du coton. Chaque fois qu'il y'avait interaction entre un paysan et l'envoyé du chef, celui-ci était tenu de rendre compte au chef qui lui-même dressait un rapport à l'administration. Elle à son tour prenait des mesures essentiellement répressives contre le coupable. C'est de cette manière que les chefs administratifs ont facilité l'introduction des cultures de rente dans la région (J. Guillard, 1965: 145).

L'introduction des cultures d'exportation a été facilitée par les chefs de canton qui garantissaient l'exécution des surfaces imposées pour chaque village contre des avantages matériels certaines.

¹ Face à la résistance des populations à cultiver le coton et le riz, l'administration coloniale confie aux chefs de canton la mission de persuader les populations. La première méthode fut celle de la sensibilisation et la seconde la coercition. Ainsi, cette seconde méthode amène les chefs administratifs à prendre un certain nombre de mesures répressives notamment la bastonnade des paysans incompréhensifs», la confiscation de leurs biens et leur emprisonnement.

² ASPY, correspondance de Yérima Hayam en tournée agricole à Gadjam (Widigüé) en date du 25/07/1974.

Dans l'exercice de leur mission à eux confiée par l'administration coloniale, les chefs administratifs vont se livrer aux nombreuses exactions. Le chef pouvait construire une histoire pour incriminer un paysan qu'il ne portait pas à cœur en envoyant ses fidèles répandre du riz dans la cours de ce dernier afin de l'accuser de consommation abusive du riz et de vente dans les marchés transversaux. Quand on sait qu'au début de cette culture, il était strictement interdit de consommer abusivement ce produit et de le vendre illégalement, on voit bien la sanction qui pouvait lui être réservée. C'est bien ce que note Guillard (J. Guillard, 1965: 145):

Comme le chef de canton est pratiquement le seul informateur (avec le fonctionnaire interprète souvent acheté par ses soins) il trouve facilement des coupables et impose son «ordre» aux populations.

Ainsi, les chefs administratifs infligeaient des sanctions aux paysans selon la gravité de leur faute. Les sanctions dépendaient également des rapports qu'ils entretenaient avec ce dernier. De ce fait, ils bastonnaient les paysans récalcitrants et gardaient dans leur cour ceux qui s'étaient dans leurs «erreurs». Durant cette période de rétention, les paysans travaillaient dans les champs du chef.

En dehors de ces deux mesures correctionnelles, le chef administratif avait pouvoir de saisie de biens des paysans fautifs. Certains chefs administratifs se sont fait remarquer par leur action répressive tout au long de la période d'imposition de la culture du coton et du riz. C'est le cas de Temwa de Doukoula, Hinbara de Wina et de Makaïni de Yagoua. Ces chefs administratifs s'appuyaient sur l'administration coloniale pour satisfaire leurs désirs. D'ailleurs, le décret N.º 77 /245 qui définit les attributions des chefs traditionnels en 1977 n'est qu'un rappel de ce qui se faisait pendant la période coloniale³. En effet, il stipule que:

L'Etat est tenu d'assurer au chef la protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être l'objet en raison ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Sous ce rapport, les paysans étaient obligés de se soumettre au chef administratif pour ne pas avoir à faire aux blancs car le Blanc faisait peur aux populations locales et la seule façon de l'éviter consistait à respecter les décisions et la volonté du chef administratif.

Conscients de l'appui que leur donnait l'administration coloniale française, les chefs administratifs faisaient travailler les paysans dans leurs champs de coton en pays toupouri, les populations ont trouvé une dénomination précise à ces champs du chef. Elles l'appelaient *Paï de sal* qui signifiait littéralement champ gratuit. Il s'agit en fait du retour au travail forcé dont le bénéficiaire exclusif n'était autre que le chef administratif. Depuis l'introduction du coton, ceux-ci trouvent en cette forme de corvée le moyen d'augmenter leurs revenus. Ce champ, souvent choisi en brousse dans une zone peu peuplée occupait de grandes superficies sur lesquelles les paysans du canton cultivaient du coton au bénéfice du chef administratif. Il représentait une

³ ASPM, Décret n° 77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles modifié et complété par le décret 82/241 du 25 juin 1982, Article 27 (i).

forme de contrainte pour les paysans. Chaque village devait à tour de rôle amener tous ses hommes pour défricher, semer, cultiver ces champs. Cette façon de faire était extrêmement fâcheuse car elle détournait pendant la saison des travaux agricoles les hommes de leur propre champ. Les superficies allaient jusqu'à quatre cent hectares. Etant la courroie de transmission entre l'administration et les populations, les chefs administratifs recevaient la totalité des sommes issues de la vente du coton et du riz. Il leur revenait donc de répartir et de distribuer cet argent aux cultivateurs. Ayant les pleins pouvoirs, ces chefs ne faisaient qu'à leur guise. C'est ce qui explique partiellement le désintéressement des paysans à pratiquer ces cultures jusqu'au début des années 1960. C'est bien ce qui ressort des propos de Gorandi⁴ lorsqu'il s'interroge: «Comment continuer à cultiver le coton quand on sait que l'argent de cette culture ne vous parviendra pas?»

En outre, les paysans devaient leur verser encore certaines taxes (mil, bétail) dont une partie était acheminée aux colons. Tant que ses exactions ou son injustice n'étaient pas trop criardes, il était appuyé par le chef de subdivision. Cette manière de faire va contribuer à rendre davantage impopulaires ces chefs administratifs (I, de Garine, 1964: 68)

Il est possible de relever les interférences entre le cycle agricole des cultures vivrières traditionnelles et celui des cultures industrielles. Ce sont surtout les exactions auxquelles donnent prise ces dernières qui sont responsables du peu d'enthousiasme rencontré chez les planteurs.

Pour illustrer davantage l'existence de ces exactions qui étaient d'ailleurs connues de l'administration coloniale, voici les propos de Courcelle, adjoint au chef de région du Diamaré lors d'un conseil des notables du 10 novembre 1958:

Actuellement, en pensant aux chefs, vous savez que les gens du Sud et beaucoup d'autres personnes n'ont qu'un mot à la bouche, c'est le mot «exaction».

Dans les attaques qui sont faites contre vous à propos des exactions, il y a beaucoup d'exagérations. Les gens qui parlent ne savent pas que quand vous ramassez, selon la coutume, une certaine somme d'argent, cet argent-là n'est pas destiné à vous personnellement mais à faire le bien dans votre commandement.

Et justement, ces attaques sont venues parce que quelques-uns parmi les chefs et les notables ont commis des exagérations. L'année dernière, heureusement pas dans la région du Diamaré mais dans la subdivision de Yagoua nous avons été obligés de destituer un chef qui percevait n'importe quoi quand il avait besoin d'argent.

Ce n'est pas pour vous menacer que je vous rappelle cet exemple, c'est pour vous rappeler qu'il y a quand même quelques-uns parmi vous qui ont exagéré, qui ont permis à des gens de vous accuser⁵.

⁴ Entretien avec Gorandi Manhouli, 22/02/2010 à Yagoua.

⁵ ASPM, C. 1958. III.3.2, Maroua, Rapports politiques et économiques, conseil des notables du 10 Novembre 1958.

Leur pouvoir va connaître un déclin à partir des années 1960, période pendant laquelle les contraintes, les menaces liées à la culture de ces nouvelles plantes commencent à disparaître. C'est bien ce qui ressort de cette réflexion (J, Pahaï, 1983: 442-445):

Dès le début des années 60, l'indépendance est perçue comme une libération des acquis de la colonisation(...) [la culture du coton] devenu facultative (...) et peu à peu délaissée au profit des cultures plus lucratives ou moins contraignantes.

Ce délaissement va durer seulement quelques années puisqu'à partir de la décennie 70, les cultures de rente connaissent un développement certain qui fait augmenter le pouvoir d'achat des paysans.

5. La culture du coton, riz et l'émergence d'une nouvelle élite locale

Après plus de deux décennies de stagnation des prix et des revenus des paysans, on assiste en pays toupouri et massa à partir de 1974 à une augmentation brusque du pouvoir d'achat des agriculteurs. Cette période marquée par une évolution rapide des prix va se poursuivre jusqu'au milieu de la décennie 80. C'est pendant cette décade de transformations rapides qu'émergent certains paysans travailleurs.

En effet, après la phase de la culture extensive du coton et du riz qui se situe entre les années 1950 et 1973, commence une autre nouvelle, celle de l'intensification des cultures. Elle est marquée par l'utilisation des engrais chimiques et des traitements divers. Cette période qui coïncide également avec la disparition des exactions, voit naître une nouvelle classe d'élite. Celle-ci bénéficiant d'une part de la hausse régulière des prix des matières premières sur le marché international et de l'accroissement des rendements d'autre part, s'est enrichie à la suite de la vente du coton et du riz. Etant donné que l'argent c'est le pouvoir, cette nouvelle classe va voir son influence grandir au sein de la communauté rurale.

Ces nouveaux riches ont été pour la plupart à l'école. Mais n'ayant pas pu achever leurs études, sont rentrés au village avec plein de projets. Ayant appris quelques rudiments d'économie, ces derniers vont thésauriser leurs revenus annuels et vont investir.

Soucieux du bien-être de leurs frères, ils accordent généralement des aides et des prêts aux personnes en difficulté. Ce faisant, ils gagnent l'estime des villageois et par conséquent leur respect. Ils deviennent ainsi incontournables au sein du village. Leur nouveau statut met en branle le pouvoir des chefs administratifs. Ces derniers se trouvent ainsi relégués au second plan car chaque paysan a en cœur son épanouissement économique et son bien-être social (J, Guillard, 1965: 146).

De même l'évolution des populations, leur prise de conscience de la valeur de l'argent et des réalités économiques, le sentiment grandissant de leur masse et les jeunes élites instruites qui, fort lentement hélas s'en dégagent, mettront rapidement en danger les pratiques de l'institution des chefs de canton.

Les chefs administratifs qui voient leur pouvoir s'estomper, désirent à tout prix maintenir leur autorité sur la population. Pour ce faire, ils s'appuient sur ces nouvelles élites (dont les avis sont suivis et respectés) pour assurer la pérennité de leur pouvoir. Cette nouvelle stratégie voit l'intégration de ces nouveaux riches dans le cercle du pouvoir traditionnel. Ils sont désormais investis de nouvelles fonctions au sein de la communauté. Etant des modèles de réussite pour les autres paysans, cette nouvelle élite participe désormais à la prise des décisions qui engagent la vie de la communauté rurale. De ce fait, ces nouveaux riches deviennent des maillons essentiels dans l'exercice du pouvoir traditionnel.

Les exemples sont légions, que ce soit en pays toupouri ou alors que ce soit en pays massa, qui montrent comment des paysans pauvres au départ, avec aucune considération sociale se sont vus intégrés dans le cercle du pouvoir traditionnel grâce aux cultures de rente.

Pour ces élites nées de la vente du coton et du riz, la pratique de ces cultures dans leur région a été porteuse de bonheur. L'introduction de ces cultures de rente est perçue comme leur clé de succès. En effet, ils le font d'ailleurs savoir à tout le monde qu'ils doivent leur position sociale actuelle à ces plantes. C'est avec une fierté certaine et un enthousiasme remarquable que ces derniers donnent des conseils aux autres paysans afin qu'ils suivent leur exemple. Pour eux, ce nouveau système de production est salvateur.

Sous ce rapport, ils deviennent des commis, mieux des défenseurs attitrés de ce nouveau système de production. Selon eux, le bonheur des paysans ne passe que par ces cultures. Ce plaidoyer en faveur du riz et surtout du coton est devenu au fil des années désuet car les mauvaises conditions climatiques et les mauvais rendements ne donnent plus raison à ces «notables» du coton. Cette situation particulière du coton pousse les paysans à diminuer les surfaces réservées au coton au profit des cultures vivrières qui assurent leur auto suffisance alimentaire.

En parlant des difficultés de la relance cotonnière chez les toupouri et les massa vers la fin de la décennie 80, voici ce que remarque Rounsard(M, Rounsard, 1987:400-401):

Les massa camerounais se situent en majorité au nord de Yagoua où ils s'adonnent à la riziculture, ayant abandonné la culture du coton (...) [en pays toupouri], la progression se trouve bloquée (...) par des inondations catastrophiques, puis, les années suivantes par la sécheresse qui limite les résultats à un niveau plutôt médiocre.

Il faut ici dire que malgré la signalisation des difficultés dans la culture cotonnière pendant la décennie 80, celle-ci a continué à donner aux paysans des revenus acceptables. La situation s'est considérablement dégradée pendant la décennie 90 qui voit les paysans se désintéresser de plus en plus de cette culture.

6. L'introduction des plantes de rente et la naissance de nouveaux pôles de pouvoirs

L'arrivée et l'implantation des administrateurs coloniaux en pays toupouri et massa au début du XX^e siècle ont été un facteur de transformations. L'imposition des cultures

de rente qui en est une conséquence, a entraîné à son tour la naissance de nouveaux pôles de pouvoirs.

En effet, la culture des plantes nouvelles chez les Toupouri et les Massa s'est normalement accompagnée de l'introduction de nouvelles pratiques culturelles adéquates. Ces nouvelles plantes et techniques étaient méconnues de ces peuples. Cette nouvelle manière de faire n'a pas facilité l'intégration de ces cultures dans le système agricole. C'est ce que remarque Igor de Garine (I, de Garine, 1964: 104):

L'organisation à laquelle sont soumises les cultures d'exportation constitue un obstacle à leur intégration dans le système agricole traditionnel.

Le chef traditionnel, étranger à cette nouvelle technique n'a plus le droit de regard sur l'organisation de ces cultures. Ainsi les contraintes collectives anciennes (rites d'ouverture et de fermeture de l'année agricole) perdent une grande partie de leur justification, surtout en ce qui concerne ces nouvelles plantes. Elles sont désormais battues en brèche par les directives des organismes d'encadrement qui constituent la SODECOTON et la SEMRY.

La recherche effrénée du numéraire, devient l'objectif essentiel de réussite sociale. Elle pousse les jeunes à contester la prééminence de la vieille classe dans la gestion quotidienne du village. Plus ouverts à l'innovation, les jeunes n'ont d'oreilles que pour les autorités administratives (services d'agriculture), les sociétés de développement (Sodecoton, Semry) et même des animateurs des églises chrétiennes. De ce fait, ces nouvelles structures deviennent des pôles de pouvoir en termes de développement au détriment de la vieille classe peu évolutive.

Après la réorganisation administrative du Nord-Cameroun en 1983, on assiste également au renforcement du réseau préexistant des sociétés de développement (surtout la Sodecoton). Celle-ci calque son organisation sur celle de l'administration. Dans l'espace territorial de la zone cotonnière, il existe une «région» par département, un ou plusieurs «secteurs» par arrondissement. Les responsables de ces structures prennent d'autant plus d'importance par rapport aux autorités coutumières que le coton et les productions annexes fournissent une plus grande part des revenus ruraux (M, Rousard, 1987: 437).

Conclusion

L'introduction des cultures de rente en pays toupouri et massa est à l'origine des mutations politiques et économiques. Les plantes ont joué un rôle non négligeable dans l'économie des populations toupouri et massa. On assiste à une crise des structures coutumières qui se traduit par le déclin des anciennes hiérarchies. La superposition des structures lancées dès 1924 par l'administration coloniale française a effrité considérablement le pouvoir des chefs traditionnels. Le pouvoir de ces nouveaux chefs administratifs, imposés par l'administration coloniale s'est vu renforcer jusque pendant la décennie 60. Après cette décennie qui coïncide avec la fin des contraintes, des répressions et des exactions liées à la culture de ces plantes exotiques, on assiste à

l'émergence d'une nouvelle élite et de nouveaux pôles de pouvoir. Les plantes de rente ont joué un grand rôle dans l'acquisition de leurs nouveaux statuts.

Références bibliographiques

- ASPM, C. 1958. III. 3. 2, Maroua, rapports politiques et économiques, Conseil de notables du 10 novembre 1958.
- ASPM, Décret n.º 77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles modifié et complété par le décret 82/241 du 25 juin 1982, Article 27 (1).
- ASPY, Correspondance de Yérima Hayam en tournée agricole à Gadjam(Widigué) en date du 25/07/1974.
- Boutrais *et al*, 1979, *Le Nord du Cameroun: Bilan de dix ans de recherche*, ISH, ONAREST, Yaoundé.
- De Garine, I., 1964, *Les Massa du Cameroun: Vie économique et sociale*, PUF, Paris.
- Gormo, J., 2001, "Plantes et religion chez les Toupouri", in *Religion et religions en milieu toupouri*, Ka'arang, N.º 030, Guider.
- Gormo, J., 2005, «Les hommes et les plantes dans les sociétés toupouri et massa du Nord Cameroun du XIXe au XX siècles», Thèse de Doctorat/Ph. D Histoire, Université de Ngaoundéré Cameroun.
- Guillard, J., 1965, *Golonpoui Nord-Cameroun. Analyse des conditions de modernisation d'un village du Nord-Cameroun*, Mouton & Co Paris.
- Kouassi, G., 1988, «La région de Yagoua de 1902 à 1958», Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Toulouse Lamirale.
- Laoukissam, Feckoua, L., 1977, «Les hommes et leurs activités en pays Toupouri du Tchad», Thèse de Doctorat 3^e cycle, Paris VII.
- Ministère de la Coopération et du Développement, 1992, *Memento de l'agronome*, Chivat, 4^e édition, Paris.
- Pahaï, J., 1983, "Les paysans du Nord-Cameroun : société et économie rurale", Thèse de Doctorat 3^e cycle Géographie, Yaoundé.
- Roupsard, R., 1987, «Nord-Cameroun. Ouverture et développement», Thèse de Doctorat ès Lettres et Sciences Humaines, Université de Paris X-Nanterre.